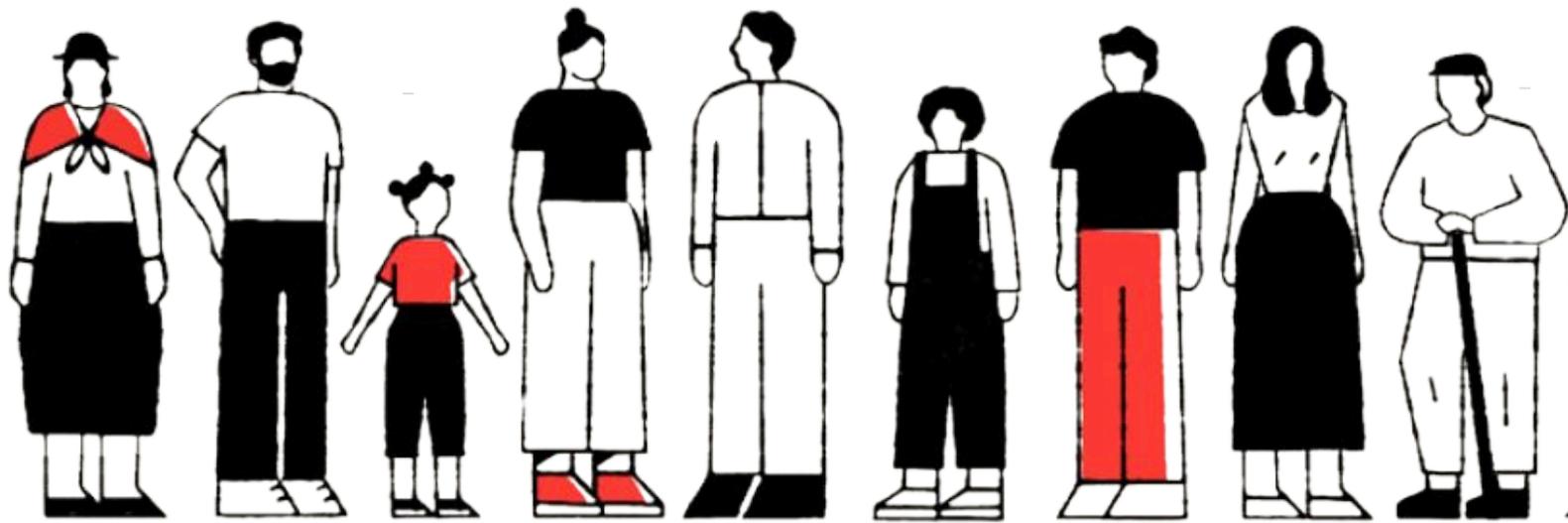
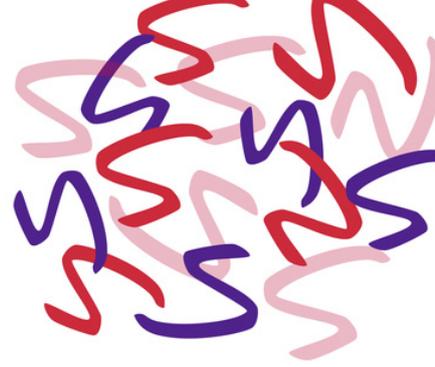


Analyse 2024

Pas de transition juste sans protection sociale





SOLSOC

Rédaction externe

soralia@solidaris.be

Visuel de la campagne Solsoc 2024 "La protection sociale est un droit"

Toutes nos publications sont téléchargeables dans leur intégralité sur notre site :
www.soralia.be/publications

Sous licence Creative Commons



Éditrice responsable : Noémie Van Erps, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles. Tel : 02/515.04.01

Siège social : place Saint-Jean, 1-2 - 1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0418 827 588 • RPM : Bruxelles • IBAN : BE11 8777 9810 0148 •

Tél : 02 515 04 01 • soralia@solidaris.be

RÉSUMÉ

Un peu partout dans le monde, nous subissons violemment des canicules interminables, des inondations d'une violence nouvelle, des ouragans, des sécheresses et la montée des eaux. Les conséquences sur le vivant de ces événements climatiques extrêmes, de plus en plus fréquents et intenses, mais aussi des dégradations environnementales causées par notre mode de production et de consommation ne sont plus à démontrer. Mais tout le monde ne subit pas ces chocs de la même manière, et ceux-ci ont aussi des conséquences sur l'accroissement des inégalités entre les habitant·e·s d'un même pays et entre les pays.

Les humains portent aujourd'hui la responsabilité d'un changement de cap. Mais assurer une transition vers une économie décarbonée comporte des risques sociaux importants. C'est pourquoi un système de prévoyance comme la protection sociale, qui a pu faire ses preuves dans la réduction des inégalités, se présente aujourd'hui comme un outil fondamental à remettre au centre de nos priorités pour permettre une transition juste.

Cette analyse parcourra les impacts des changements climatiques sur la santé, sur l'emploi et inégalités avant de se concentrer sur le concept même de transition juste, et du rôle de la protection sociale dans celle-ci. L'initiative d'un fonds mondial pour financer la mise en place de systèmes de protection sociale sera présentée. Et pour terminer, l'analyse explorera un cas particulier, celui des mutuelles de santé communautaires pour répondre aux défis de l'extension de la protection sociale aux travailleur·euse·s de l'économie informelle.

Messages clés :

- Dans le contexte d'une transition juste, faire le lien entre protection sociale, le changement climatique et la transition vers une économie neutre pour le climat en intégrant et promouvant des systèmes de protection sociale susceptibles d'accroître la résilience et de protéger les populations contre les impacts des vulnérabilités et des chocs économiques et environnementaux.
- Maintenir et rendre opérationnels les programmes de coopération visant à renforcer la protection sociale universelle et s'assurer que l'agenda du travail décent soit intégré de façon cohérente dans tous les programmes de coopération au développement.
- Consacrer au moins 7 % de l'APD au renforcement des mécanismes de protection sociale d'ici 2030 et l'augmenter progressivement jusqu'à 14 % ; améliorer l'efficacité de cette allocation budgétaire en transversalisant la protection sociale dans tous les secteurs d'intervention de la coopération.
- S'engager dans la mise en place et soutenir structurellement et durablement les mécanismes internationaux de financement de la protection sociale, comme le « Global Accelerator on Jobs and Social Protection for Just Transitions » et s'assurer que ce fonds intègre les normes de l'OIT et lui confère un rôle central dans la gestion.
- Appuyer la reconnaissance et le soutien aux mutuelles de santé comme organisations partenaires de la protection sociale universelle en santé dans le cadre de la mise en place et de la gestion de la couverture santé universelle.
- Veiller à une implication spécifique des femmes, des personnes en situation de handicap et des personnes qui se définissent comme LGBTQIA+ dans les concertations autour d'une transition juste.

TABLE DES MATIÈRES

1. Les impacts des changements climatiques sur l'emploi, la santé et les inégalités	3
2. Intersectionnalité : quand les vulnérabilités se renforcent.....	4
3. L'Accès universel aux soins de santé	5
4. La transition juste, un concept né des syndicats	6
5. Repenser la protection sociale pour répondre au défi d'une transition juste.....	7
6. Un fonds mondial pour soutenir la mise en place de systèmes de protection sociale..	8
7. Le rôle central des mutuelles de santé communautaires pour permettre l'accès à un système de protection sociale aux travailleur·euse·s de l'économie informelle.....	9
8. Le défi de l'extension de la protection sociale dans les contextes d'insécurité et de dérèglement climatique : le cas de l'organisation ASMADE au Burkina Faso	9
EN CONCLUSION.....	11
RENDICATIONS POLITIQUES.....	11
POUR ALLER PLUS LOIN :.....	12

Un peu partout dans le monde, nous subissons déjà des canicules interminables, inondations d'une violence nouvelle, ouragans, tornades, sécheresses et montée des eaux. Les conséquences de ces événements climatiques extrêmes¹, de plus en plus fréquents et intenses, mais aussi des dégradations environnementales causées par le mode de production et de consommation des pays occidentaux en particulier ne sont plus à démontrer. C'est un fait désormais avéré, l'activité humaine, polluant l'environnement, est responsable des changements climatiques et de la perte de biodiversité². Les catastrophes et scandales se multiplient, révélant notamment des éléments toxiques dans les sols, l'air et l'eau. L'humanité entière est affectée par ces crises, qui entraînent d'autres sur le plan sanitaire et social.

Les humains portent aujourd'hui la responsabilité d'un changement de cap. Mais assurer une transition vers une économie décarbonée comporte des risques sociaux importants. C'est pourquoi un système de prévoyance comme la protection sociale, qui a pu faire ses preuves dans la réduction des inégalités, se présente aujourd'hui comme un outil fondamental à remettre au centre de nos priorités pour permettre une transition juste.

1. Les impacts des changements climatiques sur l'emploi, la santé et les inégalités

La crise climatique, de la biodiversité et de la pollution ont des conséquences sur l'accroissement des inégalités pour une raison simple : les personnes les plus précarisées ont le plus de mal à résister aux impacts, à se protéger des menaces et à se relever suite à une catastrophe. Selon la Banque mondiale, on pourrait compter 216 millions de migrant·e-s climatiques internes d'ici à 2050³ et on estime qu'à l'échelle mondiale, d'ici 2030, 68 à 135 millions de personnes pourraient basculer dans la pauvreté à cause du changement climatique.

Le réchauffement climatique met également en péril l'emploi dans le monde et l'impact de la chaleur excessive sur les travailleuses·eurs du monde entier est en train de devenir un problème mondial, et pas seulement dans les périodes de canicule. En effet, quelques degrés de plus impactent notre capacité de travailler, à dormir, et ainsi notre productivité, ce qui crée des risques pour notre santé, pouvant provoquer une maladie, un coup de chaleur ou même la mort. D'après un rapport de 2024 de l'organisation internationale du travail (OIT)⁴, le changement climatique crée un « cocktail » de risques sanitaires graves pour environ 2,4 milliards de travailleuses·eurs exposé·e-s à une chaleur excessive. Le rapport indique que la chaleur excessive est à elle seule à l'origine de 22,85 millions d'accidents du travail et de la perte de 18 970 vies chaque année. Et ce serait en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Ouest que le réchauffement climatique aura le plus d'impacts sur l'emploi⁵. Les emplois qui sont le plus directement concernés sont ceux qui s'exercent à l'extérieur et demandent plus d'efforts physiques, ils concernent donc plus particulièrement les travailleuses et travailleurs des secteurs agricoles, du transport et du bâtiment.

¹ Selon la définition proposée par OXFAM : <https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/les-evenements-climatiques-extremes-quand-la-planete-semballe/>

² Depuis les années 1970, la biodiversité s'est effondrée de 68% : <https://wwf.be/fr/actualites/la-biodiversite-sest-effondree-de-68-depuis-1970>

³ Communiqué de presse de la Banque Mondiale du 13/09/2021, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2021/09/13/climate-change-could-force-216-million-people-to-migrate-within-their-own-countries-by-2050>

⁴ ILO, « Heat at work: Implications for safety and health », 2024, <https://www.ilo.org/publications/heat-work-implications-safety-and-health>

⁵ Deklic, 1/09/2023, *L'impact du réchauffement climatique sur l'emploi* : <https://deklic.eco/limpact-du-rechauffement-climatique-sur-lemploi/#~:text=D'apr%C3%AAs%20l'organisation%20internationale,du%20fait%20du%20changement%20climatique.>

Sur le plan de la santé, les vagues de chaleur, les cyclones, les incendies, les inondations, les ouragans, contribuent directement aux situations d'urgence humanitaire. Selon l'OMS⁶ (Organisation mondiale de la santé), entre 2030 et 2050, il est probable que le changement climatique soit responsable de près de 250 000 décès supplémentaires par an, dus uniquement à la dénutrition, au paludisme, à la diarrhée et au stress lié à la chaleur. Les catastrophes naturelles comme les inondations, qui s'annoncent de plus en plus fréquentes, entraînent des déplacements de population, et donc des risques de surpopulation à certains endroits : l'absence de bonnes conditions d'hygiène et la présence d'importantes sources de pollutions entraînent plus de maladies et d'infections.

Là encore, ce sont principalement les zones dépourvues de bonnes infrastructures de santé, pour la plupart dans les pays du Sud global, qui seront les moins en mesure de faire face à ces afflux de nouveaux malades et blessés. On estime que le taux de mortalité dû aux phénomènes météorologiques extrêmes dans ces régions est 15 fois supérieur aux régions moins vulnérables⁷. Injustice climatique⁸, ce sont pourtant ces pays qui contribuent le moins à l'augmentation des émissions mondiales, et ce sont eux qui en payent le prix le plus élevé. Les lunettes de l'intersectionnalité nous amènent aussi à ne pas oublier que ces risques sanitaires sensibles au climat, tout comme son impact sur le travail sont ressentis de manière disproportionnée par les personnes les plus vulnérables et défavorisées, notamment les femmes, les enfants, les minorités ethniques, les communautés pauvres, les migrants ou les personnes déplacées, les populations âgées et les personnes souffrant d'affections sous-jacentes. Toujours selon l'OMS, le changement climatique compromet aussi la capacité des États les plus touchés à étendre l'offre de santé et mettre sur pied une couverture santé universelle⁹.

Pourtant, malgré les appels répétés des scientifiques et des organisations internationales, les réponses données à l'urgence climatique ne sont que trop rarement à la hauteur de l'enjeu : le capitalisme atteint sans complexes son heure de gloire, la surproduction explose au mépris des droits des travailleurs et travailleuses. Les riches n'ont jamais été aussi riches, et les pauvres aussi pauvres.

2. Intersectionnalité : quand les vulnérabilités se renforcent

D'après les résultats du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les personnes qui sont déjà les plus vulnérables et les plus marginalisées seront les plus touchées. Il est probable que les personnes les plus pauvres, principalement dans les pays du Sud global, seront touchées de manière disproportionnée et devront donc, plus encore que d'autres, développer des stratégies d'adaptation pour faire face aux changements climatiques. Les femmes en particulier sont plus vulnérables que les hommes, en grande partie parce qu'elles représentent la majorité des pauvres dans le monde et dépendent davantage des ressources naturelles menacées. Selon l'ONU¹⁰, sur 1,3 milliard de personnes vivant dans des conditions de pauvreté, 70 % sont des femmes. Dans les régions urbaines, 40 % des ménages les plus pauvres ont une femme pour cheffe de famille. Alors que les femmes jouent un rôle clé dans la production alimentaire mondiale (50 à 80 %), elles détiennent moins de 10 % des terres. Elles ne peuvent disposer pleinement et librement des biens et des services

⁶ 12/10/2023, OMS, « *Changement climatique et santé* » : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-and-health>

⁷ Idem

⁸ Campagne du CNCND sur la Justice Climatique : <https://www.cncd.be/-justice-climatique->

⁹ 12/10/2023, OMS, « *Changement climatique et santé* » : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-and-health>

¹⁰ Balgis Osman-Elasha, « Les femmes ...dans le contexte des changements climatiques », Chroniques ONU, <https://www.un.org/fr/chronicle/article/le-femmes-dans-le-contexte-des-changements-climatiques>

environnementaux, elles participent très peu à la prise de décision et sont exclues des projets de gestion de l'environnement. Elles sont donc moins aptes à faire face aux changements climatiques.

Pourtant les femmes ont une force d'action considérable, elles peuvent développer des formes efficaces et originales d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique. Certes, il est nécessaire de reconnaître leur vulnérabilité et il faut développer des mesures spécifiques pour les protéger, mais il s'agit d'abord et avant tout de les associer aux espaces de décision et de réflexion autour de mesures d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique.

D'autres groupes particulièrement marginalisés nécessitent également une attention particulière dans le cadre d'une transition vers des systèmes moins destructeur de l'environnement qui tiennent compte de toutes et tous, avec ses fragilités. C'est le cas des personnes porteuses de handicaps, mais aussi des personnes LGBTQIA+, qui sont notamment souvent marginalisées ou exclues et souvent situées en périphérie des villes, ou dans les zones plus inondables ou fragiles. En cas de choc climatique, ce sont les plus violemment touchées, les plus exclues et les moins résilientes compte tenu de leurs conditions de vie déjà précaires ou de leur état de santé fragile. Il est donc d'autant plus important de prendre en compte ces groupes spécifiques et de les intégrer aux espaces de décision et réflexion pour développer des mesures adaptées.

Des stratégies spécifiques peuvent aussi être envisagées pour les femmes et les personnes les plus vulnérables, comme notamment des mécanismes d'adhésion aux mutuelles de santé (ce qui sera développé au point 6 de ce document).

3. L'Accès universel aux soins de santé

La protection sociale permet notamment l'accès financier à des soins de santé. Trop souvent, la santé est un privilège pour les plus riches plutôt qu'un droit fondamental pour toutes et tous. Les médecins et les centres de santé sont généralement situés dans les villes. Par conséquent, les habitant·e·s des zones rurales doivent parcourir de longues distances pour obtenir une consultation, ou ne peuvent tout simplement pas s'y rendre.

Par choix néolibéral, par économie ou par manque de ressources, les gouvernements laissent les soins de santé au secteur privé. Le profit est alors plus important que le bien-être des patient·e·s. Les services se détériorent et les soins de qualité ne sont disponibles que dans des hôpitaux privés onéreux. Les médicaments sont moins faciles à obtenir ou plus chers. Or, la majorité de la population n'a accès qu'au système public, particulièrement la majorité des personnes ayant un emploi dans l'économie informelle. On assiste dès lors à une médecine à deux vitesses : un système de santé publique et un système de santé privé, avec des soins de santé de qualité différente, le système public étant souvent gravement sous-financé et souffrant d'un manque de personnel, de médicaments ou de matériel et d'équipement médical.

Mais il n'y a pas que les obstacles logistiques et financiers immédiats. Les personnes en situation de vulnérabilité sociale sont plus souvent et plus durement touchées par l'impact des facteurs environnementaux sur la santé, ce qui se traduit par des inégalités en matière de santé. Souvent, les gens n'en sont pas conscients. Les déterminants sociaux font référence aux conditions dans lesquelles les gens grandissent, vivent, travaillent et habitent. Ces facteurs environnementaux exercent une influence importante sur notre santé. Par exemple, les poussières fines, la pollution sonore, une maison insalubre ou un quartier dangereux peuvent avoir un impact direct sur la santé. Le prix et la disponibilité d'aliments sains, ainsi

que les revenus perçus, influencent à leur tour notre alimentation et notre santé. Et ceux-ci sont renforcés avec le dérèglement climatique et les catastrophes environnementales, il suffit de penser à la pollution de l'eau par les grandes entreprises ou aux inondations et les ouragans.

Il faut s'attaquer aux inégalités socio-économiques en matière de santé et mettre en place une politique de prévention forte. Comme dit l'adage, mieux vaut prévenir que guérir ! Pour y parvenir, il faut permettre aux patient·e·s de redevenir actrices·eurs de leur propre santé.

Les organisations de la société civile et les mutuelles de santé que soutiennent FOS et Solsoc dans les pays partenaires travaillent sur cette implication et cette participation à la santé. Elles rassemblent les personnes concernées lors de réunions sur la santé aux niveaux local, régional et national afin d'identifier les déterminants sociaux.

Pour faire face à ces problèmes, il est nécessaire de transformer les modèles de santé, en s'appuyant sur la force locale et l'énorme richesse d'expérience et de vision des mouvements de santé. La transition juste est un déterminant social essentiel de la santé. Un élément inspirant à cet égard est le "Buen vivir" : un concept d'Amérique latine qui porte une vision totale de la santé, non seulement pour les humains, mais aussi pour tous les êtres vivants et pour la planète. Nous ne pouvons pas vivre en bonne santé si la planète elle-même n'est pas en bonne santé.

Des ONG comme FOS et Solsoc, en collaboration avec les organisations de santé et les mutuelles, font pression en faveur de mécanismes de dialogue institutionnalisés où les mutuelles et les OSC peuvent négocier structurellement et efficacement, non seulement avec les prestataires de soins de santé, mais aussi avec les représentant·e·s du gouvernement sur les priorités clés de la politique de santé.

4. La transition juste, un concept né des syndicats

Compte tenu de tous ces éléments, il est urgent de transformer l'économie vers une économie décarbonée pour limiter les changements climatiques et leurs impacts. Mais cela entraînerait des bouleversements très importants sur le monde du travail et une aggravation des inégalités. Les réductions de postes à venir dans les industries polluantes seront massives et la perte de revenus pour de nombreuses·eux travailleuses·eurs sera dramatique. Cela devra être compensé par la création de nouveaux emplois dans des secteurs non polluants. Toutefois, la reconversion de la population active nécessitera une montée en compétences inédite à laquelle seule une politique ambitieuse d'investissement social dans le capital humain pourra répondre. Mais il faudra également pouvoir compter sur des dispositifs permettant aux travailleuses et aux travailleurs de prendre le temps de se former, et de trouver un nouvel emploi.

Historiquement, la notion de transition juste apparaît dans les années 80 au sein des syndicats américains pour protéger les travailleurs et les travailleuses touché·e·s par les nouvelles réglementations sur la pollution de l'eau et de l'air. Ces dernières années, cette notion connaît un renouveau suite à une volonté marquée d'embarquer l'ensemble de la société – toutes les communautés, les travailleuses·eurs, les groupes sociaux, et ce dans tous les pays – dans une transformation sociétale qui réponde aux enjeux climatiques et qui soit inclusive et équitable.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) définit la transition juste comme suit : « rendre l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant

personne de côté »¹¹. Si cette définition est une base communément acceptée, la perception d'une transition juste varie selon les pays et les régions.

La Confédération Syndicale Internationale (CSI) propose une définition plus complète, qui intègre l'importance du dialogue social dans cette transition : « Une transition juste assure l'avenir et la subsistance des travailleurs et travailleuses et de leurs communautés lors de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Elle repose sur le dialogue social entre les travailleurs et travailleuses et leurs syndicats, les employeurs et le gouvernement et sur la consultation des communautés et de la société civile. Un plan pour une transition juste prévoit et garantit des emplois meilleurs et décents, davantage de possibilités de formation et une plus grande sécurité d'emploi pour tous les travailleurs et travailleuses affectés par les politiques en matière de réchauffement global et de changement climatique »¹².

5. Repenser la protection sociale pour répondre au défi d'une transition juste

Face au chamboulement que suscitera la transition d'une économie carbonée vers une économie décarbonée, il est urgent de repenser la protection sociale, et d'en faire une stratégie ambitieuse grâce à son potentiel de résilience pour la population, en permettant à ses bénéficiaires d'absorber les impacts du dérèglement climatique et de s'y adapter. Ce n'est qu'à cette condition que nos sociétés seront en mesure de faire face aux crises à venir. D'après certaines estimations, plus de 100 millions de personnes pourraient se retrouver dans une situation de pauvreté extrême d'ici à 2030 en raison du changement climatique. Un régime de protection sociale solide permettrait de réduire considérablement ce nombre en le faisant passer à 20 millions¹³.

Comme le rappelait la campagne menée par Solsoc, FOS et IFSI en 2020, « la protection sociale est un droit, pas un privilège¹⁴ ! », plusieurs normes internationales consacrent ce droit comme fondamental et universel¹⁵. Pourtant, malgré l'engagement pris par les États, la protection sociale est encore loin d'être une réalité partout et pour tou-te-s. On estime qu'aujourd'hui, moins de la moitié de la population mondiale (46,9 %) a accès à la protection sociale¹⁶, le défi reste donc colossal. Et lorsqu'elle est bien implantée, comme dans notre pays, on fait face à des tentatives répétées de la détricoter. Or, il est urgent de mettre en place de tels systèmes de solidarité nationaux et internationaux structurels, inclusifs, résilients, bien financés afin que personne ne reste sur le carreau en cas de crise. La protection sociale est sans conteste un élément fondamental d'une transition juste, qui permet de repenser l'économie et le mode de fonctionnement de la société. Celle-ci peut ainsi assurer divers types de protection tels que des allocations de remplacement en cas de maladies professionnelles, des indemnités de chômage le temps que les travailleuses-eurs qui perdent leurs emplois dans les secteurs les plus polluants puissent se réorienter vers de nouveaux secteurs, un remboursement des soins de santé en cas de maladie liée à la crise climatique ou environnementale, etc.

¹¹ Définition de la Transition Juste selon l'OIT : https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/WCMS_824705/lang-fr/index.htm

¹² Définition de la Transition juste selon la CSI : <https://www.ituc-csi.org/just-transition-centre?lang=fr#:~:text=Une%20transition%20juste%20assure%20,%C3%A0%20faible%20%C3%A9mission%20de%20carbone.>

¹³ Groupe Banque Mondiale (2016) : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/22787/9781464806735.pdf>

¹⁴ La campagne est à découvrir ici : <https://www.laprotectionsocialeestundroit.org/>

¹⁵ Principalement la Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 22, la Convention de 1952 de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum) (no 102), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, art. 9, la Convention relative aux droits de l'enfant, art. 26, et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, art. 28.

¹⁶ Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT) : https://www.ilo.org/brussels/information-resources/news/WCMS_846968/lang-fr/index.htm. Il est important de noter que ces pourcentages mondiaux masquent d'importantes disparités entre les régions et au sein de celles-ci : si le taux de couverture est supérieur à la moyenne mondiale en Europe et Asie centrale (83,9%) et dans les Amériques (64,3%), il se situe en deçà dans la région de l'Asie et du Pacifique (44,1%), dans les États arabes (40%) et en Afrique (17,4%).

Un système de protection sociale solide passe aussi par une société civile forte, et en particulier par un renforcement des syndicats et des mutuelles de santé qui ont un rôle prépondérant dans la défense et l'extension de la protection sociale. Les mutuelles collectent les cotisations, assurent le remboursement des soins pour les prestataires et pour les affilié·e·s. De même pour les syndicats qui, comme en Belgique, ont un rôle de cogestion des organismes dont l'activité est liée à la vie professionnelle (caisses nationales d'assurance maladie, d'allocations familiales, d'indemnisation des chômeuses·eurs...). Mais surtout via leur rôle de représentation de leurs affilié·e·s et de défense de leurs droits. Et c'est aussi le rôle de la solidarité internationale de soutenir les mouvements sociaux des pays du Sud global.

L'enjeu pour ces mouvements sociaux sera aussi d'accompagner leurs gouvernements pour repenser les dispositifs de protection sociale pour qu'ils puissent répondre aux défis de la transition juste, en intégrant les défis sociaux de manière continue. On peut notamment penser à des mécanismes de compensation des conséquences du changement climatique, mais aussi aux défis posés par la transition concernant les moyens de subsistance, les revenus et les emplois, le coût de l'énergie pour les ménages à revenus modestes, ainsi qu'à la portabilité des droits de protection sociale dans les cas de déplacement transfrontaliers (y compris les déplacements dus à la transition vers des économies écologiquement durables et aux conséquences du changement climatique), tels que le préconisent les principes directeurs de la transition juste de l'OIT¹⁷.

6. Un fonds mondial pour soutenir la mise en place de systèmes de protection sociale

Dès l'adoption en 2012 de la recommandation 202 par l'OIT (recommandations sur les socles de protection sociale), la question de la protection sociale a pris beaucoup d'ampleur dans le débat sur le développement. Néanmoins, très peu de moyens sont fournis pour soutenir la création et le renforcement des systèmes de protection sociale dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Moins de 1 % de l'ensemble de l'aide publique au développement (APD) des États membres du CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE est consacré à la protection sociale. Il est pourtant nécessaire de mettre davantage l'accent sur la protection sociale pour réaliser des avancées notables dans ce domaine.

Une piste concrète se dégage aujourd'hui pour soutenir la mise en place de systèmes de protection sociale partout et en particulier dans les pays du Sud global, à travers la mise en place d'un fonds mondial, qui prend le nom de Global Accelerator on Jobs and Social Protection for Just Transitions. Il s'agit d'une initiative des Nations Unies soutenue par de nombreux pays, dont la Belgique lancée en septembre 2021. La mise en place de cet « Accelerator » a pris quelque temps, mais depuis avril 2023, ce fonds commence à prendre forme et le travail débute au niveau de certains pays dits « pionniers ».

L'objectif déclaré de cette initiative est de créer au moins 400 millions d'emplois décents (notamment dans les secteurs de l'économie verte, du numérique et des soins), d'étendre la protection sociale aux 4,1 milliards de personnes qui en sont complètement exclues aujourd'hui et de l'étendre aux 46,9 % de la population mondiale qui, en 2020, bénéficiaient d'au moins une prestation sociale. L'Accélérateur mondial repose sur trois piliers complémentaires qui se renforcent mutuellement : mettre en place des stratégies et politiques nationales ; un financement qui associe des ressources nationales et l'appui financier international, et une coopération multilatérale renforcée.

¹⁷ OIT, Principes directeurs de la transition juste, pp17 – 18, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf

7. Le rôle central des mutuelles de santé communautaires pour permettre l'accès à un système de protection sociale aux travailleuses-eurs de l'économie informelle

Dans son immense majorité, l'accès aux systèmes de protection sociale se fait via le travail formel : une part des salaires est prélevée afin de financer le système et le-la travailleur-euse bénéficie de l'accès à la protection sociale. Pourtant, dans la plupart des pays à revenus faibles et intermédiaires, l'emploi est majoritairement informel¹⁸, et en particulier pour les femmes. Toutes ces personnes s'en trouvent donc de facto exclues.

À travers la coopération bilatérale indirecte, des ONG comme Solsoc soutiennent depuis de nombreuses années des initiatives visant à étendre l'accès à la santé et à la protection sociale aux personnes actives dans l'économie informelle. Avec l'appui de Solidaris, Solsoc appuie des mutuelles de santé communautaires dans 4 pays d'Afrique¹⁹. Pour un travailleur ou une travailleuse de l'économie informelle, le fait de s'affilier à une mutuelle de santé communautaire lui permet de bénéficier d'un accès aux soins de base et d'une couverture santé complémentaire pour les soins hospitaliers, et ainsi de se faire soigner sans se ruiner. En tant que système contributif, solidaire et basé sur la prévoyance, une mutuelle de santé évite à ses membres l'appauvrissement que peuvent provoquer des dépenses inattendues. Mais au-delà, une mutuelle est aussi un système démocratique, assurant une représentativité de ses membres, d'autant plus lorsque l'État lui confie le statut d'organisme de gestion délégué, comme c'est le cas en Belgique. Dès lors, elle joue pleinement le rôle de contre-pouvoir en faisant valoir les droits de ses usagères-ers dans la définition des politiques de santé publique.

Même si ces initiatives apportent des solutions réelles grâce aux contributions solidaires des membres, si l'on veut viser une extension à grande échelle, il faut qu'il y ait une volonté politique et une capacité d'investir dans la protection sociale au niveau national. C'est pour cette raison que Solsoc et ses organisations partenaires font un travail de plaidoyer au sein des plateformes nationales des acteurs mutualistes pour la mise en place ou l'extension des systèmes nationaux de couverture santé et de protection sociale.

8. Le défi de l'extension de la protection sociale dans les contextes d'insécurité et de dérèglement climatique : le cas de l'organisation ASMADE au Burkina Faso

C'est une sécheresse de près de 30 ans qu'a enduré la région du Sahel entre la fin des années 60 et le début des années 90, entraînant notamment la dépendance à l'assistance alimentaire de plus 750 000 personnes au Mali, au Niger et en Mauritanie²⁰. Après des décennies de sécheresse, la pluviométrie est de plus en plus imprévisible au Sahel. On assiste à une grande irrégularité de la pluviosité dont des pluies extrêmes entraînant des crues soudaines et l'érosion des sols, mais aussi à l'augmentation des températures, etc.

Le Burkina Faso aussi subit de plein fouet les effets du dérèglement climatique, comme l'explique Juliette Compaore, Secrétaire exécutive de l'organisation burkinabè ASMADE, soutenue par l'ONG belge Solsoc : « *L'industrialisation n'est pas très développée chez nous, mais les effets du dérèglement climatique sont palpables avec les inondations et des*

¹⁸ 60% des personnes actives dans le monde du travail travaillent dans l'économie informelle (Source : OIT, 2019)

¹⁹ Au Sénégal, au Burkina Faso, au Burundi et en République Démocratique du Congo, <https://www.solsoc.be/actions/>

²⁰ BIT, Protection sociale et changement climatique, *Comment la protection sociale peut-elle couvrir les risques climatiques courants au Sahel ?* https://www.social-protection.org/gimi/Media.action?sessionId=XJxJmY-yMtufZDs3crV5TCD8C8_7ZC3iN-A2nLT9hBeujWqt9eeb!1945465934?id=16473

sécheresses. Aujourd'hui, des zones qui étaient encore il y a peu les greniers du pays n'ont plus de ressources.

Le programme que nous mettons en œuvre porte sur le développement d'initiatives d'économie sociale et solidaire et sur la protection sociale via notre appui au développement des mutuelles de santé. Concrètement, nous accompagnons notamment des femmes qui travaillent dans l'agroalimentaire à réduire l'utilisation du bois de chauffe et à utiliser d'autres stratégies qui préservent l'environnement. Nous renforçons également l'approche mutualiste, et nous démontrons son articulation avec le changement climatique : une personne qui est en bonne santé peut travailler à développer des mécanismes et des moyens de production qui respectent l'environnement.

Plus généralement, nous sensibilisons à travers nos programmes à ce que les communautés puissent adopter des comportements qui préservent les richesses de notre sous-sol ».

Le Burkina Faso fait aussi face à une grande insécurité et à un déplacement très important de population en raison de mouvements d'insurrection djihadistes²¹. ASMADE travaille activement à l'extension de la protection sociale par le biais du développement des mutuelles communautaires et fait face à de nouveaux défis pour continuer à garantir l'inclusion dans le système des personnes déplacées. Juliette Compaoré revient sur cette problématique : « Il faut que l'État construise un mécanisme inclusif. Un mécanisme qui prend en compte ceux et celles qui peuvent cotiser, mais qui prévoit aussi l'accompagnement des personnes qui sont déplacées, qui ne peuvent plus travailler dans leurs champs et qui donc ne peuvent pas contribuer. Nous devrions aussi développer des programmes de réinsertion, d'accompagnement économique pour que ces personnes puissent, dans la durabilité, bénéficier des services offerts par les mutuelles. Parce que même s'il existe une prise en charge de ces personnes, lors d'une crise aussi profonde que celle que nous vivons actuellement, s'il n'y a pas de stratégie pour accompagner les gens à reconstruire leur pouvoir économique, ils resteront dans la dépendance. Le problème qu'on rencontre c'est que les personnes sont souvent trop dignes pour oser se déclarer « personne indigente », un statut qui permet de bénéficier des services sociaux de façon permanente.

Ce qu'il faut, c'est que l'assurance maladie universelle se mette en place et que tous les leviers soient mis en place pour avoir réellement l'effectivité de l'universalité de l'assurance-maladie : que les personnes qui peuvent cotiser cotisent et que les personnes qui sont temporairement dans l'incapacité de cotiser bénéficient de mécanismes pour les couvrir. Parallèlement, nous devons veiller à ce que les personnes déplacées retrouvent leurs moyens de production pour redevenir autonomes et contribuables. L'assistance sociale reste un levier, mais l'assurance également.

Le mécanisme national, tel qu'il se met en place, ne peut se déployer sur tout le territoire qu'en s'appuyant sur des acteurs de proximité, et les mutuelles sont des acteurs de proximité. Elles ont démontré leurs compétences dans le travail de veille, de redevabilité, mais aussi de communication. Pourtant, en situation d'urgence, les gens définissent d'autres priorités, alors que la protection sociale reste le mécanisme le plus puissant pour amortir les chocs.

Les mutuelles sont les premières structures alternatives de proximité et donc, nous demandons qu'il y ait plus de soutien pour qu'on puisse renforcer le travail des mutuelles, pour qu'elles aient une base plus large, pour qu'elles puissent communiquer davantage, et qu'elles puissent permettre à la personne qui est dans la zone la plus reculée d'être liée à un mécanisme de prise en charge. C'est à cette condition que l'assurance maladie pourra être

²¹ Selon l'UNHCR, on compte un million de personnes déplacées au Burkina Faso en raison de l'insécurité et du dérèglement climatique. <https://www.unhcr.org/be/activites/changement-climatique-et-deplacements>

effectivement universelle dans mon pays et répondre aux besoins de l'ensemble des populations».

EN CONCLUSION

Il y a urgence de repenser le système économique mondial pour répondre à l'enjeu climatique. Et si la situation peut sembler sombre, elle peut aussi être une formidable opportunité. L'opportunité d'abord d'entamer une profonde réflexion sur les conditions qui ont mené à la situation actuelle. La transition juste doit reconnaître que notre système économique perpétue les inégalités et les violences, en particulier de genre tout en ignorant le travail des femmes. Une transition juste doit s'attaquer aux inégalités de genre et notamment celles liées aux systèmes extractivistes²², coloniaux, racistes et patriarcaux. Elle ne pourra se faire qu'avec l'accompagnement d'une série de mesures pour ne laisser personne de côté et en impliquant toutes les personnes concernées. La protection sociale universelle tout au long du cycle de vie, et pour toutes et tous, serait une contribution essentielle à un développement résilient au changement climatique. Les gouvernements et les agences multilatérales y prêtent depuis de nombreuses années une certaine attention, mais aujourd'hui, cela doit devenir une priorité, et la solidarité entre pays enrichis et appauvris doit être plus forte que jamais. Afin de veiller à ce que l'extension de la protection sociale réponde aux préoccupations et problématiques vécues et soit un véritable outil de résilience et d'adaptations à une transition sociétale. Ici aussi, il est essentiel que la société civile y garde un rôle central.

REVENDEICATIONS POLITIQUES

- BE - Atteindre les 0,7% du RNB alloué à la solidarité internationale afin de soutenir les pays du Sud global dans leur transition juste.
- BE / UE / WBI²³ : Dans le contexte d'une transition juste, faire le lien entre protection sociale, le changement climatique et la transition vers une économie neutre pour le climat en intégrant et promouvant des systèmes de protection sociale susceptibles d'accroître la résilience et de protéger les populations contre les impacts des vulnérabilités et des chocs économiques et environnementaux.
- BE / UE / WBI : Maintenir et rendre opérationnels les programmes de coopération visant à renforcer la protection sociale universelle et s'assurer que l'agenda du travail décent soit intégré de façon cohérente dans tous les programmes de coopération au développement.
- BE – Consacrer au moins 7 % de l'APD au renforcement des mécanismes de protection sociale d'ici 2030 et l'augmenter progressivement jusqu'à 14 % ; améliorer l'efficacité de cette allocation budgétaire en transversalisant la protection sociale dans tous les secteurs d'intervention de la coopération.
- BE – S'engager dans la mise en place et soutenir structurellement et durablement les mécanismes internationaux de financement de la protection sociale, comme le « Global Accelerator on Jobs and Social Protection for Just Transitions » et s'assurer que ce fonds intègre les normes de l'OIT et lui confère un rôle central dans la gestion.

²² L'extractivisme désigne un mode spécifique d'accumulation de richesses, reposant sur des « activités qui extraient d'importantes quantités de ressources naturelles qui ne sont pas transformées (ou qui le sont seulement dans une faible mesure) principalement destinées à l'export. L'extractivisme ne se limite pas seulement aux minerais ou au pétrole, il est également présent en agriculture, en sylviculture, ainsi que dans le secteur de la pêche ». (Acosta, 2013)

²³ Mémoire du CNCD pour les élections de 2024, pp 22 – 23.

- BE – Appuyer la reconnaissance et le soutien aux mutuelles de santé comme organisations partenaires de la protection sociale universelle en santé dans le cadre de la mise en place et de la gestion de la couverture santé universelle.
- BE / UE / Institutions Internationales - Renforcer les sociétés civiles, les syndicats et les mutuelles de santé qui ont un rôle prépondérant dans la défense et l'extension de la protection sociale
- Pays / Institution Internationales / Mutuelles de santé – développer la portabilité des droits de protection sociale dans les cas de déplacement transfrontaliers (y compris les déplacements dus à la transition vers des économies écologiquement durables et aux conséquences du changement climatique).
- Pays – Se concerter avec la société civile au niveau des plans climats nationaux
- Pays / Institutions Internationales - Veiller à une implication spécifique des femmes, des personnes en situation de handicap et des personnes qui se définissent comme LGBTQIA+ dans les concertations autour d'une transition juste.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Campagne de Solsoc, 2021, *la protection sociale est un droit, pas un privilège* : <https://www.laprotectionsocialeestundroit.org/>
- Campagne du CNCD sur la Justice Climatique : <https://www.cncd.be/-justice-climatique->
- Confédération Syndicale Internationale, 26/11/2018, *Rapport de la CSI sur les politiques sociales et économiques : Le rôle de la protection sociale dans la transition juste*, https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/role_of_social_protection_in_a_just_transition_fr.pdf
- Koen Vleminckx, 2024, Face au changement climatique : comment la protection sociale et les mesures en faveur du travail et de l'emploi peuvent-elles soutenir l'adaptation et l'atténuation ? , SOCIEUX: https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/content/docs/fr/news/final_fr_climate_change_social_protection_labour_employment.pdf
- OIT, 2019, *Travailler sur une planète plus chaude. L'impact du stress thermique sur la productivité du travail et le travail décent* : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_737037.pdf
- OIT, 2024, *Heat at work: Implication for safety and health*, <https://www.ilo.org/publications/heat-work-implications-safety-and-health>
- OMS, 12/10/2023, « *Changement climatique et santé* » : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-and-health>

Solsoc est une organisation non gouvernementale (ONG) agréée par la Coopération belge au développement (DGD). Elle est l'une des organisations de solidarité internationale de l'Action commune socialiste. En partenariat avec différentes composantes de celle-ci, Solsoc soutient des mouvements sociaux en et des organisations de la société civile en Afrique, Amérique latine et au Proche-Orient afin de contribuer à un changement social progressiste, laïque et démocratique.

Plus d'infos : www.solsoc.be

Faire un don : BE52 0000 0000 5454

Qui sommes-nous ?

Soralia est un mouvement mutualiste féministe d'éducation permanente.

Un mouvement riche de plus de 100 ans d'existence, présent partout en Belgique francophone et mobilisant chaque année des milliers de personnes.

Au quotidien, nous militons et menons des actions pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous défendons des valeurs et des principes fondamentaux tel·le·s que le féminisme, l'égalité, la solidarité, le progressisme, l'inclusivité et la laïcité.

Pour contacter notre service études :

Fanny Colard - fanny.colard@solidaris.be - 02/515 06 26

Toutes nos publications sont téléchargeables dans leur entièreté sur notre site.

